**Déclaration sino-africaine de Changsha**

**sur la préservation de la solidarité et de la coopération du Sud global**

Nous, représentants de la République populaire de Chine, de 53 États africains et de la Commission de l’Union Africaine, nous réunissons à Changsha et, conformément au consensus dégagé entre nos dirigeants lors du Sommet de Beijing 2024 du Forum sur la Coopération sino-africaine (FOCAC), décidons de travailler sur tous les plans à la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing sur la construction conjointe d’une communauté d’avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l’ère nouvelle.

1. Nous sommes tous d’avis que le renforcement du Sud global représente le courant de notre temps et l’orientation du développement et que la Chine et l’Afrique sont des membres importants et des forces résolues du Sud global. Nous appelons les différents pays du monde, surtout les pays du Sud global, à unir leurs efforts pour construire une communauté d’avenir partagé pour l’humanité, promouvoir la coopération de qualité dans le cadre de l’Initiative « la Ceinture et la Route » et favoriser la mise en œuvre de l’Initiative pour le développement mondial, de l’Initiative pour la sécurité mondiale et de l’Initiative pour la civilisation mondiale. Nous apprécions la signification importante de la construction conjointe d’une communauté d’avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l’ère nouvelle pour la préservation de la solidarité et de la coopération du Sud global ainsi que la sauvegarde du multilatéralisme.

2. Nous sommes tous d’avis que la montée actuelle de l’unilatéralisme, du protectionnisme et de l’intimidation économique a causé de grandes difficultés au développement socio-économique et à l’amélioration du bien-être de la population des pays africains et des autres pays en développement. C’est un défi pressant auquel doivent répondre la Chine, les pays africains et les autres pays du Sud global.

3. Au regard des velléités de certains pays de bouleverser l’ordre économique et commercial international existant par des mesures tarifaires avec des actes qui portent atteinte au bien commun de la communauté internationale, nous appelons tous les pays, particulièrement les États-Unis, à revenir sur la bonne voie du règlement concerté des différends commerciaux sur la base de l’égalité, du respect et du bénéfice mutuel. La communauté internationale doit attacher une grande importance aux difficultés économiques et défis du développement auxquels est confrontée l’Afrique, augmenter effectivement l’aide au développement accordée à l’Afrique au lieu d’en procéder unilatéralement à une réduction drastique et continuer de contribuer à l’amélioration des conditions de vie des populations, à la réduction de la pauvreté et au développement économique et social des pays africains.

4. L’Afrique apprécie le courage et la détermination de la Chine pour défendre l’équité et la justice internationales et sauvegarder l’ordre économique et commercial international. La Chine apprécie profondément l’engagement des pays africains en faveur des principes fondamentaux de souveraineté, d’équité et de justice ainsi que leur position partagée face aux pressions extérieures. Le respect mutuel ne peut être assuré par des concessions unilatérales. La Chine et l’Afrique s’opposent fermement à toute concession au détriment des intérêts des autres pays.

5. Nous appelons la communauté internationale à poursuivre le principe d’amples consultations, de contribution conjointe et de bénéfices partagés, à porter le véritable multilatéralisme, à rejeter l’unilatéralisme et le protectionnisme sous toutes leurs formes, à préserver le système international centré sur les Nations Unies et le système commercial multilatéral centré sur l’OMC et à promouvoir une mondialisation économique plus ouverte, plus inclusive, plus équilibrée et bénéfique pour tous, afin de créer un environnement de commerce, d’investissment et de financement plus favorable au Sud global .

6. Nous nous engageons ensemble à consolider le fondement de l’égalité souveraine, à soutenir que tous les pays, grands ou petits, puissants ou faibles, sont membres égaux de la communauté internationale et à sauvegarder fermement un ordre international juste. Nous continuerons de défendre résolument les droits et intérêts légitimes de part et d’autre, de nous témoigner mutuellement solidarité, compréhension et soutien dans un monde de transformations et de turbulences, de stabiliser notre monde incertain par la certitude des relations sino-africaines, de donner l’exemple de sincérité, d’amitié et d’égalité entre pays du Sud global et de préconiser un monde multipolaire égal et ordonné.

7. Nous décidons d’œuvrer ensemble à soutenir la vision de l’ouverture, de la coopération et des bénéfices partagés, à promouvoir la modernisation dans six dimensions, à mettre en œuvre solidement les dix Actions de partenariat Chine-Afrique et à contribuer à la mise en œuvre du deuxième Plan décennal de l’Agenda 2063 de l’Union Africaine. Nous œuvrons, par la construction d’une communauté d’avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l’ère nouvelle, à donner l’exemple de solidarité, de coopération et de développement autonome des pays du Sud global et à préconiser une mondialisation économique bénéfique pour tous et inclusive.

8. La Chine est prête à appliquer, par la conclusion des accords de partenariat économique pour le développement partagé, le traitement de tarif douanier zéro à 100% de catégories de produits exportés vers la Chine par les 53 pays africains ayant avec elle des relations diplomatiques, c’est-à-dire tous les pays africains à l’exception de l’Eswatini, et elle sera heureuse de voir plus de produits africains de qualité entrer sur le marché chinois. En plus du traitement de tarif douanier zéro à 100% de catégories de produits exportés vers la Chine par les pays les moins avancés africains, annoncé lors du Sommet de Beijing 2024 du FOCAC, la Chine adoptera en faveur de ces pays des mesures sur le commerce des marchandises pour promouvoir l’accès au marché, l’inspection et la quarantaine et les facilités de dédouanement, et les accompagnera dans la formation de renforcement de capacités et la promotion des produits de qualité.

9. La Chine entend œuvrer avec l’Afrique à mettre en œuvre de manière approfondie les dix Actions de partenariat, en développant notamment la coopération dans les domaines prioritaires tels que l’industrie verte, l’e-commerce et l’e-paiement, les sciences et technologies ainsi que l’intelligence artificielle et à approfondir la coopération dans les domaines de la sécurité, de la finance et de l’état de droit, en vue d’un développement de qualité de la coopération sino-africaine.

10. Le FOCAC est devenu un modèle de la solidarité et de la coopération du Sud global. La Liste de la mise en œuvre des actions de suivi du Sommet de Beijing est une présentation synthétique, quantifiée et concrète des progrès obtenus. Les deux parties appliqueront le Document conceptuel de l’Année sino-africaine des échanges humains et culturels pour contribuer à la solidarité du Sud global.